

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 07/06/2023

Le gouvernement s'engage avec un nouveau plan ambitieux pour faire face aux violences faites aux enfants :

Eric Dupond Moretti, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, et Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat auprès de la première ministre, chargée de l'Enfance ont présenté ce 7 juin 2023 en Conseil des ministres le bilan du plan 2020-2022 pour faire face aux violences faites aux enfants. Grâce à la mobilisation de tous les acteurs, 20 des 22 mesures prévues ont été mises en œuvre.

Parmi les réalisations marquantes, ils ont notamment rappelé :

- La structuration d'un parcours de soin adapté aux enfants victimes de violences dans chaque département de France, avec les UAPED, qui célèbrent cette année leurs 25 ans;
- La création de la CIVIISE;
- La mise en place du site jeprotegemonenfant.gouv.fr pour lutter contre l'exposition aux contenus pornographiques,
- Le lancement du numéro STOP pour prévenir les passages à l'acte des personnes attirées sexuellement par des mineurs;
- Le premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs, doté d'un budget de plus de 13 millions d'euros.

La lutte contre les violences faites aux enfants a été érigée en priorité par la Première ministre lors du premier comité interministériel le 20 novembre 2022, et le Gouvernement a déjà accompli des progrès significatifs. La création de l'Office Central de Lutte contre les Violences Faites aux Mineurs, dirigée par Madame Hélène Crozet, est l'un des résultats concrets de cette volonté politique.

Les ministres ont annoncé les grands axes d'un nouveau plan pour 2024-2027, qui s'appuiera sur l'élan et les résultats positifs du précédent plan 2020-2022, et dont le lancement est envisagé à la rentrée de septembre. Parmi ses priorités peuvent être retenues :

- La formation des professionnels, pour renforcer leur capacité à détecter et signaler les situations de violence. La protection des enfants repose sur les professionnels qui travaillent avec eux.
- Le déploiement des actions éducatives de prévention à grande échelle pour sensibiliser les adultes et les enfants sur les différentes formes de violences, notamment sexuelles, et les moyens d'y faire face. La protection des enfants est l'affaire de tous.
- L'accompagnement renforcé des mineurs victimes dans les procédures judiciaires, pour leur permettre de bien comprendre leurs droits et les enjeux du procès pénal,
- La simplification des procédures pour les mineurs orphelins, pour leur permettre de rester et d'être élevés dans leur environnement familial.
- L'attention particulière aux enfants protégés, en situation de handicap ou résidant en territoires ultra-marins. La protection des enfants doit être la même pour tous,

Ce nouveau plan interministériel marquera une nouvelle étape dans cette lutte contre les violences faites aux enfants. Le Gouvernement s'engage pour construire une société plus sûre, plus bienveillante et plus respectueuse des droits de l'enfant. Il mobilisera les ressources nécessaires pour mettre un terme aux violences faites aux enfants en lien avec tous ceux qui sont déjà fortement mobilisés : les acteurs de la société civile, les associations, les professionnels de la santé, de l'éducation, de la justice, ainsi que les parents et les familles.